

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

## CONCESSION DE CASE COLUMBARIUM DANS L'ESPACE CINERAIRE CIMETIERE DE L'OUEST

Le Maire de la Ville de Castelnaudary,

N°d'ordre: 3953/417

Section Ouest 3

Columbarium A

Case 24

**Publication** 

Vu la demande présentée par :

Madame OLLIVIER Valérie

domiciliée : 45 route de Tréville PEYRENS (11400)

et tendant à obtenir une concession de case columbarium dans l'Espace Cinéraire Cimetière de l'Ouest à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23, relatifs aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2020-239 en date du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire, Vu la décision 2023-325 du 26 décembre 2023 portant fixation des tarifs des concessions funéraires

## **DECISION 2025-277**

Article 1er - il est accordé, dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé:

- une concession pour une durée de 30 années
- à compter du 15 octobre 2025

Article 2 - La concession est accordée à titre de :

concession nouvelle

Article 3 - La concession est accordée moyennant la somme de 687,00€ (six cent quatre-vingt-sept euros) et de 25,00€ de frais d'enregistrement qui ont été versés dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° k2841345 du 15 octobre 2025.

Article 4 - Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Article 5.-La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 6.-La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

L'acquéreur,

Exemplaire destiné au(x) :

- ☐ Titulaire de la concession
- ☑ Receveur Municipal
- ☐ Archives de la Commune

Fait en Mairie, le 15 octobre 2025 Le Maire,

Patrick MAUGARD